

**OBERMODERN-ZUTZENDORF**

Nombre de membres  
du conseil municipal  
élus : **15**

**Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

Conseillers en fonctions : **15** Séance ordinaire du 29 octobre 2012 - Ouverture à 20h00 Convocation envoyée le 19 octobre 2012  
Secrétaire de séance : Mme FINCK Estelle, secrétaire générale

Conseillers présents : **13** Sous la présidence de M. STEGNER Helmut, Maire

Etaient présents : Mesdames et Messieurs

REICHERT Jean - Maire délégué, FINCK Charles 1<sup>er</sup> Adjoint, SCHINI Thierry- 2<sup>ème</sup> Adjoint BALTZER Jean-Jacques  
-3<sup>ème</sup> Adjoint

ABT Viviane, BERGMANN Philippe, BURCKEL Damien, DENNI Tania, FILLIAU Elfriede, WICK Michel,  
EIDMANN Fredy, DURRMEYER-ROESS Céline, KAUFFMANN Rodolphe

Absent(s) excusé (s)  
**1**

Mme DUPLESSIX Nicole procuration donnée à REICHERT Jean

Absent(s) non excusé (s)  
**1**

M. KAUFFMANN Rodolphe

Membres présents  
De la Commission  
Consultative :  
**4**

Membres de la commission consultative présents :  
Mme JANN Marlyse, M. LIENHARD Mickaël, M. DORN Fredy, FINCK Michel

Membre(s) de la commission consultative excusé(s) :

Membre(s) de la commission consultative non excusé(s) :  
M. KLOTZ Christophe

Le maire souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux ainsi qu'aux membres de la commission consultative.

Le procès-verbal de la dernière séance n'appelant aucune observation, est adopté à l'unanimité.

Avant d'entamer l'ordre du jour le maire propose de rajouter en point 9 « contrat CAE – complément de salaire ». A l'unanimité il est décidé de rajouter le point à l'ordre du jour.

Ordre du jour :

1. Droits de préemption urbain
2. Biens communaux 2012
3. CCPH –Versement d'un fonds de concours de la commune à la CCPH pour les investissements réalisés en 2010 en éclairage public
4. CCPH –Reversement de la redevance de concession ES pour les investissements réalisés en 2010 par la CCPH en éclairage public
5. Remise gracieuse des pénalités de retard
6. Demandes de subvention à la commune
7. Votes et virements de crédit
8. Personnel – création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe  
- création d'un poste d'adjoint technique territorial de 1<sup>ère</sup> classe

9. Contrat CAE – complément de salaire  
10. Informations diverses

### 1. Droit de préemption urbain

**Le conseil municipal,**

VU les articles L 211-1 et suivants du code de l'urbanisme,

Vu la délibération du conseil municipal du 16 juin 1988 qui instaure le droit de préemption urbain pour les zones U et NA de la commune,

Vu la déclaration enregistrée sous le n°297 concernant le 3 rue du Moulin appartenant à Mademoiselle Claudia HENCHES

Section	Lieu dit	Parcelle	Contenance/are/superficie
04	Obermuehle	122/3	00 a 46 ca
04		125/2	1 a 02 ca

**Décide à l'unanimité de ne pas faire usage de son droit de préemption urbain.**

### 2. Biens communaux 2012

Vu l'indice national des fermages 2012 paru au journal officiel du 11 juillet 2012

Vu l'arrêté ministériel, cet indice s'établit à 103,95 pour 2012 soit une variation de + 2,67 % par rapport à l'indice 2011

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer l'actualisation du fermage 2012

$$\text{Prix fermage 2012} = \text{fermage 2011} \times \frac{103,95}{101,25}$$

### 3. CCPH – Versement d'un fonds de concours de la commune à la CCPH pour les investissements réalisés en 2010 en éclairage public.

Vu l'alinéa V de l'article L.5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les investissements mentionnés ci-dessous réalisés par la Communauté de Communes en matière d'éclairage public en 2010 dans la commune d'Obermodern-Zutzendorf,

Vu la délibération n° 1.10 du Conseil Communautaire du

Il est proposé :

- De VERSER à la Communauté de Communes du Pays de Hanau un fonds de concours communal d'un montant de 8 259,86 € pour les investissements qu'elle a réalisés dans la commune en 2010 en matière d'éclairage public
- De PRÉCISER que le plan de financement de ces investissements est le suivant :

#### **Dépenses HT :**

Extension de l'EP. Rue de la Gare : Obermodern	7 159,33 €
Extension de l'EP. Rue du Stade : Obermodern	5 208,80 €
Remplacement d'un luminaire rue de Kirrwiller : Obermodern:	2 548,60 €

Remplacement d'un luminaire chemin du sable : Obermodern 1 603,00 €  
16 519,73 €

**Recettes :**

Communauté de communes :	8 259,87 €	50,00 %
Commune d'Obermodern-Zutzendorf :	<u>8 259,86 €</u>	<u>50,00 %</u>
	16 519,73 €	100,00 %

**4. CCPH – Reversement de la redevance de concession E.S. pour les investissements réalisés en 2010 par la CCPH en éclairage public**

VU le contrat de concession signé par notre commune avec Electricité de Strasbourg,

VU la redevance de concession, relative aux investissements réalisés dans l'éclairage public, prévue dans ce contrat de concession,

VU que la Communauté de Communes est compétente en matière

. \*d'aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales ou touristiques qui sont d'intérêt communautaire.

. \*de création, aménagement, entretien et exploitation des réseaux communaux d'éclairage public.

VU les investissements réalisés en 2010 dans notre commune par la Communauté de Communes dans le domaine de l'éclairage public

**La redevance d'investissement R2 au titre de l'année 2012 étant à zéro il n'y a pas lieu de procéder à un versement au titre de l'année 2012.**

**5. Remise gracieuse des pénalités de retard pour la TLE**

Le maire donne lecture du courrier émanant de « l'Earl Du Jardin de Hanau » 9, rue du Printemps 67350 RINGENDORF motivant sa demande de remise gracieuse des pénalités de retard de la taxe locale d'équipement (TLE) concernant son permis de construire pour les travaux du 24, rue de Kirrwiller à Obermodern PC 06734711W0007.

Il est décidé par 6 abstentions et 8 votes « contre » de ne pas accorder de remise gracieuse des pénalités de retard à l'Earl Du Jardin de Hanau.

**6. Demandes de subvention à la commune**

Le maire donne lecture des demandes de subvention déposées par l'école primaire de Niedermodern pour un voyage de 5 jours en classe de neige à Klingenthal du 4 au 8 février 2013 pour deux enfants de la commune.

A l'unanimité il est décidé d'accorder la subvention qui sera versée en 2013 au vue des attestations de présence des enfants : 4,50 € x 2 enfants x 5 jours = 45 €.

**7. Votes et virements de crédit**

Suite à la demande du trésor public, le maire propose d'annuler et remplacer notre délibération du 27 juillet 2012 point 5 qui votait un virement de 15000 € du compte 022 (dépenses imprévues) au compte 6811 (dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles).

A l'unanimité il est décidé de procéder aux virements suivants :

de virer d'une part 15000 € en recette du compte 021 -virement de la section de fonctionnement- (section d'investissement) au compte 28041511 -Groupement de collectivités, biens mobiliers, matériel et études- (section d'investissement) et d'autre part 15000 € en dépenses du compte 023 –virement à la section d'investissement- (section de fonctionnement) au compte 6811 (dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles)

de virer 31000 € soit : 24000 € du compte 022 -dépenses imprévues- (section de fonctionnement) et 7000 € du compte 6554 –contributions aux organismes de regroupements- (section de fonctionnement) au compte 61522 -entretien et réparation sur biens immobiliers, bâtiment- (section de fonctionnement).

## **8. Personnel : création de postes**

Suite aux promotions internes à l'ancienneté de deux agents, le conseil municipal décide à l'unanimité de créer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 les deux postes suivants :

- a) un poste d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet en remplacement d'un poste d'adjoint technique territorial de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.
- b) un poste d'adjoint technique territorial de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet à raison de 19h45/35h en remplacement d'un poste d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet.

## **9. Contrat CAE – complément de salaire**

Vu la délibération du 19 mars 1999 octroyant aux agents de la commune (relevant du droit public) un complément de salaire pour un 13<sup>e</sup> mois.

Le maire propose au conseil municipal de verser également une prime de 400 € à Monsieur Gilbert OSTERROTH employé par la commune par un contrat unique d'insertion (CUI) relevant du droit privé depuis le 1<sup>er</sup> juin 2011.

A l'unanimité le conseil municipal décide d'octroyer à l'intéressé une prime de fin d'année de 400 €

## **10. Informations diverses**

**Date à retenir : Commission presse le 05/11/12 à 19h00  
Commission festivités le 06/11/12 à 20h00  
Banque alimentaire le 24/11/12 entre 9h00 et 11h00**

**Fermeture mairie Obermodern et Zutzendorf les jeudi 15/11 et vendredi 16/11/2012**

**Pour copie conforme,  
Obermodern-Zutzendorf, le 5 novembre 2012**

**Le Maire  
Helmut STEGNER**